

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	67

PRESENTS	53
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	12
ABSENTS	25

Vote Pour : 67
Vote Contre : 0
Abstention : 0

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

Date de la Convocation
06 DECEMBRE 2024
Date d’Affichage
06 DECEMBRE 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi douze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técoü, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Blaise AZNAR, Lahcène BAAZIZ, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Laurence CRANSAC VELLARINO, Céu DA COSTA, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Christian SERIN, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Dominique BOYER à Christian PERO, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Christian LONQUEU, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Christophe HERIN à Christophe GOURMANEL, Michelle LAVIT à Blaise AZNAR, Maryline LHERM à Sébastien CHARRUYER, Marie MONTELS à Pierre TRANIER, Pascale PUIBASSET à Florence BELOU, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO à Mathieu BLESS, Claude SOULIES à Françoise BOURDET, Didier SALANDIN à Martine SOUQUET.

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, René ANDRIEU, Thierno BAH, Julien BACOU, Ann BARNES, Michel BONNET, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Patrick LAGASSE Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Jean-Marc MOLLE, Christel PALIS, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI, Jacques TISSERAND, François VERGNES.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 235_2024

ACTES : 8.8.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 23- Lancement d’une étude pour l’élaboration du Plan Paysage de la Transition Energétique

Exposé des motifs

Le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a lancé un appel à projet « Plans de Paysage » en mars 2024.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a candidaté pour réaliser un plan paysage sur le volet « transition énergétique ».

La candidature de l'agglomération Gaillac-Graulhet a été retenue sur la proposition du jury qui s'est réuni le 23 septembre 2024.

Le jury a apprécié la qualité du projet et l'engagement de la collectivité en faveur de la démarche paysagère et de la transition énergétique.

Le fait d'être lauréat permet de rejoindre un réseau de territoires qui partage la conviction que le projet de paysage permet d'aborder avec l'ensemble des acteurs du territoire la question de la valeur et de l'identité du paysage qui s'imposent aujourd'hui, de définir un projet qui ait véritablement du sens au regard en particulier des défis énergétiques qui s'imposent aujourd'hui à la France, et par là même une capacité accrue à emporter l'adhésion du plus grand nombre pour concourir à sa réalisation. Les services de l'Etat accompagneront la collectivité tout au long de la démarche à travers notamment la mobilisation d'un réseau d'experts et la valorisation des actions au niveau national. La DREAL et l'ADEME Occitanie sont les partenaires privilégiés.

Cette démarche participe aux objectifs ambitieux en matière de production d'énergies renouvelables inscrits dans le PCAET, apporte des outils complémentaires aux zones d'accélération des énergies renouvelables proposées par les communes et servira de support à l'élaboration du futur PLU Intercommunal.

Pour réaliser les travaux, il est nécessaire de faire appel à des prestataires apportant une expertise sur les volets paysagers, énergétiques et architectural. Le lancement d'un appel d'offre correspondant aux attentes de l'Etat est nécessaire.

Le coût de l'étude est évalué à 125 000 € TTC avec une subvention de 80 000 € versée par l'ADEME Occitanie.

L'élaboration du plan est envisagée sur les années 2025 et 2026.

Il est proposé que la Vice-Présidente en charge de la transition écologique et énergétique pilote ce projet.

Les services de la direction aménagement suivront les travaux et assureront le respect du cahier des charges.

La notification du marché, à l'issue de la consultation, sera conditionnée à la décision de l'inscription des sommes correspondantes lors de la préparation budgétaire 2025.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu l'article L141-5-3 du Code de l'Energie,

Vu la loi n°2023-175 du mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet adopté par délibération du 24 octobre 2022,

Vu la décision bureau du 13 mai 2024 approuvant de dépôt de candidature à l'appel à projets « Plan Paysage » proposé par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire du 3 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** le lancement de l'étude pour l'élaboration du Plan Paysage de la Transition Energétique
- **autorise** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le **20 DEC. 2024**

- publication - mise en ligne

Le **20 DEC. 2024**

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS





Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024



ID : 081-200066124-20241212-235_2024-DE